

CHARLES PENGLAOU

Plaidoyer pour les glossateurs

Journal de la société statistique de Paris, tome 110 (1969), p. 263-264

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1969__110__263_0

© Société de statistique de Paris, 1969, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

PLAIDOYER POUR LES GLOSSATEURS

A l'occasion de la réédition du premier livre de M. Jacques RUEFF, *Des Sciences physiques aux Sciences morales*, (1922), Paris, Payot, 1969.

Les analystes de l'œuvre de M. Jacques Rueff ont été nombreux et, comme ils sont de surcroît et bien souvent de qualité, il est exclu que le mot « glossateur » ait été utilisé par notre ancien président avec une nuance péjorative (Introduction à la réédition, p. 27), encore que la sémantique nous fasse préférer en l'espèce les termes de *commentateurs* et d'*exégètes*, moins chargés d'ambivalence.

Il faut bien relever liminairement qu'il est reproché aux glossateurs de n'avoir pas été assez attentifs à la distinction fondamentale, explicitée dans l'œuvre de 1922 et qui, dans sa formulation générale, était destinée à servir de pivot à l'œuvre entière.

Deux observations doivent être présentées. Les analystes du premier livre n'ont pas laissé de relever dans leurs commentaires la distinction entre les théories euclidiennes et les théories non-euclidiennes, présentée par M. Rueff comme le fondement même de son apport scientifique (cf. les contributions de MM. Emil M. Claassen et Henri Guitton, respectivement pp. 52 sqq. et 92 sqq. in *Les Fondements philosophiques des systèmes économiques*, Paris, Payot, 1967), encore qu'un censeur de la première heure eût élevé quelque doute sur la convenance, en la matière, du mot euclidien (édition sous revue, note I, p. 133). Quant à l'auteur lui-même, est-il sûr qu'il ait tiré parti de sa prise de position initiale alors que, dans deux occurrences singulièrement favorables (*Fausse créances et faux droits*, in *L'Ordre social*, I, p. 84 et *Les Dieux et les Rois*, p. 165), aucune référence au principe fondamental n'a été notée.

Tant il y a que, ces positions des commentateurs et de l'auteur appellent quelques développements.

En matière de sciences physiques les théories scientifiques se réfèrent indéniablement aux conceptions euclidiennes dans la mesure où elles transforment en relations logiques les constatations empiriques (p. 30; les paginations qui suivent sont celles de la réédition de 1969). « Chaque théorie est vraie relativement à un certain état de fait », mais « elle cesse de l'être et devient non-euclidienne lorsque cet état de fait n'existe plus » (p. 32). Ainsi se séparent et se différencient les sciences physiques (euclidiennes) et les sciences morales (non-euclidiennes) « où les faits sont plus contingents et plus mouvants que ceux qu'étudient les sciences physiques » (p. 31).

Le problème étant ainsi bien posé, il convient de se reporter au texte de 1922. Dans sa préface, le professeur Clément Colson (l'un de nos anciens présidents) indique (p. 52) que si, d'après Jacques Rueff, il y a identité complète de principes entre les sciences morales et les sciences mathématiques ou physiques, toutefois, leurs objets, seuls, diffèrent. Et de rappeler qu'existent, en l'état actuel de la science, deux sortes de géométries, l'euclidienne et la non-euclidienne, applicables l'une et l'autre aux sciences physiques et aux sciences morales, les deux grandes divisions de l'ouvrage préfacé. Et de montrer encore que la mécanique de Galilée et de Newton se réfère à la géométrie euclidienne alors que les travaux d'Einstein nous introduisent dans un espace-temps non-euclidien à quatre dimensions (p. 53). Parallèlement, il existe une morale euclidienne, fondée sur les notions du bien et du devoir et une économie politique de même caractère, mais aussi des morales non-euclidiennes « présentant notre conception de l'obligation morale comme une forme illusoire de règles déduites en réalité du principe de l'intérêt bien entendu de chacun de nous, soit de celui de la prédominance de l'intérêt général sur l'intérêt individuel » (pp. 52-3). La position est parfaitement définie. Est-elle inférée du texte de M. Rueff ou n'est-elle que l'explication d'une thèse qui ne se trouverait qu'en puissance dans l'ouvrage préfacé, ce qui expliquerait, au moins pour partie, l'irréflexion des exégètes?

L'antinomie entre géométries euclidienne et non-euclidienne est précisée au chap. 7 « *Les Géométries* », la première s'appliquant à la théorie physique conçue par et « pour des êtres ayant notre esprit et évoluant dans notre monde » (p. 85), alors que la seconde, s'appariant à la théorie de la relativité généralisée, nous fait considérer les phénomènes observés comme se déroulant dans un espace non-euclidien (p. 85). Et de souligner en fin de chapitre l'importance que présente ce mode d'exposition géométrique pour l'établissement d'une morale rationnelle (ces mots ne sont pas soulignés dans le texte, p. 86). Ce cantonnement dans le domaine psychologique nous incite à délaissier les chap. 8 à 11, consacrés aux sciences dites physiques où le principe non-euclidien ne joue qu'un rôle implicitement négatif, pour aborder le champ des sciences dites morales, lieu d'élection du principe euclidien. C'est dans la troisième partie (ch. 12 et s.) que vont être approfondies les applications des concepts euclidiens et non-euclidiens dérivant des propositions initiales, axiomes et définitions (cf. l'indication de la p. 111 et l'allusion de la p. 115). Nous voilà au nœud de l'exposé (p. 125 et s.) : les morales euclidiennes dont les théorèmes coïncident avec les règles imposées par la vie, les morales non-euclidiennes, édifices rationnels dont l'une des propositions initiales est en contradiction avec l'une quelconque des propositions originelle d'une morale euclidienne.

Le chapitre 15 est consacré aux sciences économiques. La ségrégation est on ne peut plus nette. Les principes dont se réclame l'économie politique euclidienne coïncident avec les lois empiriques découvertes, loi de l'offre et de la demande, stabilité des prix, théorie des prix de monopole... (p. 145). Bien au contraire, les théories non-euclidiennes ne débouchent aucunement sur la réalité économique du moment (p. 172). Un seul exemple est rapporté : celui du socialisme, sous sa forme la plus caractéristique, celle que lui a donnée Karl Marx (p. 173).

La thèse de l'auteur étant solidement étayée sur le plan des sciences morales, il faut se demander pourquoi les glossateurs n'en ont pas extrapolé les principes à l'ensemble de l'œuvre de M. Rueff.

En première approximatation, il semble que les commentateurs ont tenu comme négatif l'aspect non-euclidien dénoncé par l'auteur : aspect purement mythique dans la mesure où les principes de base sont incompatibles avec la réalité ambiante, si même ces principes ont une cohérence intrinsèque et présentent des chaînes de raisonnements rigoureux sur le plan de la logique. C'est donc bien cette démarche non-euclidienne qu'il convient de répudier toutes les fois qu'on veut faire acte de science positive, mais qu'on peut adopter dans le cadre des spéculations purement idéologiques, en notant aussi que les deux domaines, à leurs confins, peuvent se rejoindre dans une opération de synthèse partielle parfaitement admissible.

La précellence donnée par l'écrit de 1922 à la thèse euclidienne n'a pas été sans détourner les analystes de la thèse non-euclidienne. Si la première a retenu leur attention au mépris de la deuxième, c'est que l'euclidienne présente un caractère positif dans la conception scientifique de notre époque : l'euclidienne tient ses pouvoirs normatifs et par là même féconds de ses possibilités de révéler authentiquement les faits constatés par l'histoire, les statistiques et les mercuriales, ceci pour les théories morales et, parallèlement, sur le plan des sciences physiques, en laissant toute latitude au savant de mettre en œuvre l'outillage mathématico-déductif.

L'alternative se pose-t-elle donc aux tenants de la science positive : ou incliner vers la conception euclidienne ou s'isoler dans l'idéologie non-euclidienne? Aucun doute n'est possible quant au choix, notamment celui du commentateur. Dès lors, celui-ci, par voie incidente, a été conduit, *nolens volens*, à considérer le dyptique comme une construction didactique, comme une méthode d'exposition et de présentation, voire de schématisation qui, devenue inutile et encombrante par la suite, a été finalement reléguée au magasin des accessoires rhétoriques.

Par quoi conclure cette trop longue digression?

— Solliciter une mesure d'amnistie pour le soussigné, auteur d'une note (Journal de notre Société, janvier-mars 1968), suscitant cette « mise au point » mentionnée dans la précieuse dédicace dont l'auteur a enrichi l'un des exemplaires de sa réédition;

— Requérir, enfin, en vertu des attendus précédemment exposés, pour tous les glossateurs, le bénéfice de larges circonstances atténuantes.

Charles PENGLAOU